

Mais la plupart des orateurs parlèrent en faveur du projet. Non seulement ils firent ressortir le droit du pape et du Concile à imposer un catéchisme universel, mais ils insistèrent sur les inconvénients de l'état de choses actuel. Il peut arriver que des évêques laissent des erreurs se glisser dans les catéchismes diocésains, témoin les évêques jansénistes, remarqua Mgr Desprez, archevêque de Toulouse ; et Mgr de la Boullerie rappela les catéchismes de Joseph II et de Napoléon I^{er}. Quant à la différence des situations et des âges, l'explication orale s'y accommodera. D'ailleurs, les évêques pourront ajouter des leçons écrites en supplément ou bien rédiger un second catéchisme plus développé. La difficulté d'imposer le nouveau catéchisme ne sera pas aussi grande qu'on le prétend. Les fidèles le désirent ; ils se plaignent des changements continuels des manuels, ce qui est cause qu'ils ne peuvent aussi facilement veiller eux-mêmes à l'instruction religieuse de leurs enfants, parce que les formules que ceux-ci apprennent ne sont point les mêmes que celles qu'ils ont apprises.

Quand la discussion fut close, le 22 février, les présidents estimèrent qu'on n'était point en mesure de soumettre le projet à l'approbation du Concile. Conformément aux règles tracées pour l'examen des matières disciplinaires, ils dirent que le schéma devait être retouché par la commission, qui tiendrait compte des observations échangées.

Le schéma réformé fut distribué le 25 avril. Il était plus développé. Il débutait par un paragraphe rappelant le décret du Concile de Trente au sujet du catéchisme des curés, et les recommandations faites par les papes en faveur du catéchisme de Bellarmin pour l'usage des enfants. Les principales modifications au projet primitif portaient sur deux points : la traduction, au lieu d'être littérale, serait fidèle seulement, et les évêques pourraient faire des additions, non à part, mais dans